

LE 5 JUIN 2023

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Le conseil de la municipalité de Hatley siège en assemblée ordinaire, ce lundi 5 juin 2023 à 19h, présidée par Mme Hélène Daneau, mairesse et à laquelle assistent :

Les conseillers M. Gilles Viens, M. Guy Massicotte, M. Jean-Sébastien Bouffard et les conseillères Mme Chantal Montminy et Mme Valérie Desmarais.

Le conseiller, M. Éric Hammal est absent.

Assiste également à l'assemblée M. André Martel, directeur général et greffier-trésorier.

La mairesse ayant constaté le quorum, elle ouvre l'assemblée devant 4 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**Résolution
2023-088**

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique du lundi 5 juin 2023 à 19h

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} mai 2023

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

5. ADMINISTRATION

5.1 Nomination du responsable des services électroniques clicSÉCUR, du fichier entreprise auprès de Revenu Québec et du dossier auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAQ)

5.2 Demande d'autorisation au gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu la *Loi sur le ministre du Conseil exécutif*

5.3 Protocole d'entente avec la Groupe Domisa concernant l'embauche d'un accompagnateur dédié pour un enfant de Hatley ayant des besoins particuliers dans le cadre du camp de jour Youhou

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Mandat de surveillance pour les travaux sur les chemins Taylor et du Ruisseau

6.2 Mandat pour les analyses de laboratoire concernant les travaux sur les chemins Taylor et du Ruisseau

6.3 Ministère des Transports – Demandes de modifications pour le hameau Massawippi

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Avis de motion - Règlement numéro 2066 visant à uniformiser la numérotation de certains règlements municipaux

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en mai 2023

8.2 Attribution d'un numéro d'immeuble - lot 4 665 739 sur le chemin des Myglands

8.3 Attribution d'un numéro d'immeuble - lot 6 527 394 sur le chemin des Myglands

8.4 Date de consultation publique concernant la démolition du 2240, route 143

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Aucun

10. LOISIRS et CULTURE

10.1 Contribution financière à la Fondation de l'Hôpital Memphrémagog – correction de la résolution 2023-086

11. FINANCES

11.1 Rapport de délégation de compétence

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 mai 2023

12. DIVERS

12.1 Ajout

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} mai 2023

**Résolution
2023-089**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 1^{er} mai 2023 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5. ADMINISTRATION

5.1 Nomination du responsable des services électroniques clicSÉQR, du fichier entreprise auprès de Revenu Québec et du dossier auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de l'actuel directeur général et greffier-trésorier au mois d'août 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel directeur général adjoint M. Justin Doyle occupera le poste de directeur général et greffier-trésorier suite au départ de M Martel;

**Résolution
2023-090**

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard, et résolu de nommer le futur directeur général et greffier-trésorier, M. Justin Doyle comme personne responsable des services électroniques clicSÉQR, du fichier entreprise auprès de Revenu Québec et du dossier auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) de la municipalité de Hatley, comme remplaçant de M. Martel.

ET QUE;

M. Justin Doyle soit autorisé;

- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette résolution et entre en vigueur immédiatement.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Demande d'autorisation au gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu la *Loi sur le ministre du Conseil exécutif*

CONSIDÉRANT que la municipalité de Hatley a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention auprès de Patrimoine Canadien dans le cadre du programme *Le Canada en fête* pour le projet Fête du Canada 2023 à Hatley;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Hatley souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 8 000 \$ avec Patrimoine Canadien pour la réalisation de ce projet;

Résolution 2023-091

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité de Hatley approuve le projet d'accord de subvention avec Patrimoine Canadien dans le cadre du programme *Le Canada en fête* pour la réalisation du projet Fête du Canada 2023 à Hatley ;

QUE la municipalité de Hatley demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

QUE le directeur général, M. André Martel soit autorisé à signer cet accord.

Adopté à l'unanimité.

5.3 Protocole d'entente avec la Groupe Domisa concernant l'embauche d'un accompagnateur dédié pour un enfant de Hatley ayant des besoins particuliers dans le cadre du camp de jour Youhou

CONSIDÉRANT que la municipalité de Hatley n'offre pas de camp de jour municipal à ses citoyens pour la période estivale 2023;

CONSIDÉRANT que le Groupe Domisa offre un camp de jour à Ayer's Cliff pour les citoyens qui résident dans la municipalité de Hatley;

CONSIDÉRANT qu'une famille résidente de la municipalité de Hatley a déposé une demande d'inscription pour leur enfant ayant un handicap au camp de jour d'Ayer's Cliff de la Zone Youhou du Groupe Domisa;

CONSIDÉRANT que la nature de l'incorporation du Groupe Domisa ne leur permet pas de faire des demandes de soutien financier au programme Emploi été Canada du gouvernement du Canada ni au programme Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour du Conseil sport loisir de l'Estrie pour l'embauche d'un accompagnateur au sein de leur camp de jour à Ayer's Cliff afin de permettre l'intégration des enfants ayant un handicap;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Hatley désire s'impliquer dans l'intégration des enfants handicapés sur territoire dans les camps de jours;

**Résolution
2023-092**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser le directeur général, M. André Martel à signer le protocole d'entente tel que déposé aux membres du conseil, avec le Groupe Domisa afin de permettre à un enfant de son territoire de recevoir le service d'un accompagnateur dédié dans le cadre du camp de jour Youhou tenu à Ayer's Cliff pour l'été 2023.

Adopté à l'unanimité.

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Mandat de surveillance pour les travaux sur les chemins Taylor et du Ruisseau

**Résolution
2023-093**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents d'attribuer le mandat pour la surveillance des travaux sur les chemins Taylor et du Ruisseau à EXP selon les coûts établis par le décret 1235-87 du gouvernement du Québec pour un montant maximum de 6 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

6.2 Mandat pour les analyses de laboratoire concernant les travaux sur les chemins Taylor et du Ruisseau

**Résolution
2023-094**

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents d'attribuer le mandat pour le contrôle qualitatif et la vérification de la compaction des matériaux granulaires au laboratoire de EXP pour un montant maximum de 5 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

6.3 Ministère des Transports – Demandes de modifications pour le hameau Massawippi

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs plaintes en lien avec des excès de vitesse sur le tronçon de la route 143 entre la route 208 Est et Ouest;

CONSIDÉRANT QUE l'affiche de vitesse pour la zone de 50 km/h, à l'entrée Nord est située à la limite des premières résidences du hameau, ce qui ne permet pas aux automobilistes de réduire leur vitesse suffisamment avant l'entrée dans le hameau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite assurer la sécurité des résidents de ce secteur;

**Résolution
2023-095**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents de demander au Ministère des Transports et de la Mobilité durable les modifications suivantes :

- À l'entrée Nord du hameau, déplacer la section où la limite de vitesse est de 50 km/h d'environ 50 mètres vers le nord;
- D'effectuer un marquage au sol de la limite de vitesse pour sensibiliser les conducteurs.

Adopté à l'unanimité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Avis de motion - Règlement numéro 2066 visant à uniformiser la numérotation de certains règlements municipaux

**Avis de
Motion
2023-096**

AVIS est donné par le conseiller Gilles Viens qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2066 visant à uniformiser la numérotation de certains règlements municipaux.

Copie du projet du Règlement numéro 2066 est déposée au conseil.

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période se terminant en mai 2023

Le directeur général dépose le rapport cumulatif d'émission des permis pour la période se terminant en mai 2023. Pour la période visée, 4 permis de construction ont été délivrés pour un montant de 570 000 \$, 9 permis de rénovation/modification pour un montant de 292 816 \$, 1 permis pour garage et piscine pour 55 000 \$ et 4 permis dans la catégorie autre.

8.2 Attribution d'un numéro d'immeuble - lot 4 665 739 sur le chemin de Myglands

CONSIDÉRANT que, sans numéro d'immeuble, un résident ne peut avoir accès aux services de communication tel que le téléphone et/ou l'électricité ;

CONSIDÉRANT la distance actuelle entre les résidences existantes;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'attribuer des numéros d'immeubles dans un ordre numérique afin d'optimiser les délais de réponse pour les services d'urgence;

Résolution 2023-097

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'attribuer le numéro d'immeuble 6011 au lot 4 665 739 situé sur le chemin des Myglands.

Une lettre sera transmise au propriétaire dans le but de l'informer et de lui fournir les explications nécessaires.

La municipalité avisera les services d'urgence et procédera à l'installation d'une plaque réfléchissante portant le numéro d'immeuble, à l'entrée dudit lot.

Adopté à l'unanimité.

8.3 Attribution d'un numéro d'immeuble - lot 6 527 394 sur le chemin des Myglands

CONSIDÉRANT que sans numéro d'immeuble, un résident ne peut avoir accès aux services de communication tel que le téléphone et/ou l'électricité;

CONSIDÉRANT la distance actuelle entre les résidences existantes;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'attribuer des numéros d'immeubles dans un ordre numérique afin d'optimiser les délais de réponse pour les services d'urgence;

Résolution 2023-098

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'attribuer le numéro d'immeuble 6008 au lot 6 527 394 situé sur le chemin des Myglands.

Une lettre sera transmise au propriétaire dans le but de l'informer et de lui fournir les explications nécessaires.

La municipalité avisera les services d'urgence et procédera à l'installation d'une plaque réfléchissante portant le numéro d'immeuble, à l'entrée dudit lot.

Adopté à l'unanimité.

8.4 Date de consultation publique concernant la démolition du 2240, route 143

Résolution 2023-099

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de déterminer la date du mardi 27 juin à 18 h comme date de la consultation publique concernant la démolition du 2240, route 143. L'assemblée aura lieu à l'hôtel de ville au 2100, route 143.

Adopté à l'unanimité.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Aucun

10. LOISIR ET CULTURE

10.1 Contribution financière à la Fondation de l'Hôpital Memphrémagog – correction de la résolution 2023-086

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est produite dans le libellé de la résolution 2023-086;

Résolution 2023-100

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à la Fondation de l'Hôpital Memphrémagog pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

11. FINANCES

11.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le *Règlement 2007-08* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant total de 2 043,14 \$, pour le mois de mai 2023.

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} mai 2023;

Résolution 2023-101

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et résolu :

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de mai 2023 via des dépôts directs pour les semaines finissant les 6, 13, 20 et 27 mai et 3 juin 2023 pour un montant total de 26 393,92 \$.

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 10 412 au chèque 10 441 pour un montant de 151 290,58 \$ et 30 dépôts directs pour un montant de 143 164,62 \$;

Numéro d'écriture	Numéro chèque	Fournisseur	Description de l'achat	Montant
202200220	10412	HYDRO QUÉBEC	Hôtel de ville et centre	1 237,54 \$
		CONSERVATION		
222	10413	MASSAWIPPI	Aide financière	800,00 \$
229	10414	CÉCILE FRANCOZ	Musique Fête du Printemps	360,00 \$
230	10415	NAMASTÉ PAYETTE	Maquilleuse Fête du Printemps	70,00 \$
231	10415	COGECO	Internet hôtel de ville et centre	241,32 \$
232	10416	HYDRO QUÉBEC	Hôtel de ville et centre	1 773,65 \$
233	10417	9067-7295 Qc (B Stoddard)	Nettoyer fossé - roulotte	570,71 \$
234	10418	EXC. ROGER MADORE	Réparation chemin Keller	1 109,51 \$
235	10419	MINISTÈRE DU REVENU	Remises de l'employeur	10 564,15 \$
236	10420	RECEVEUR GENERAL	Remises de l'employeur	3 746,16 \$
238	10421	CONSEIL SPORT LOISIRS	Adhésion annuelle	70,00 \$
239	10423	BELL CANADA	Appels sans frais et hôtel de ville	14,33 \$
240	10424	FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation	40,00 \$
243	10425	BELL MOBILITÉ	Cellulaire voirie	62,26 \$
		GROUPE FINANCIER		
245	10426	EMPIRE	Remises de l'employeur	1 516,75 \$
249	10427	MICHEL LEBLANC	Prises de castors	416,00 \$
251	10428	SOLUTIONS SUPÉRIEURS	Papier à main et hygiénique	346,22 \$
252	10429	FERME J BOUFFARD	Déneigement borne sèche	431,16 \$
254	10430	MINISTRE DES FINANCES	Quote-part pour la SQ	114 850,00 \$
260	10431	ANGÈLE VIENS	Remb. produits réutilisables	21,00 \$
262	10432	RÉCUPÉRATION MAILLÉ	Ramasser cerfs	229,95 \$
266	10433	N4 MOBILE	Internet station Bowen	236,72 \$
		Cueillettes de déchets et compostables		
269	10434	9152-2425 QC INC		10 189,92 \$
271	10435	GROUPE SIGNALISATION	Panneaux d'affichage 30 Km	421,41 \$
273	10436	SBK INFORMATIQUE	Frais annuel Icloud Msf 365	424,95 \$

274	10437	LILY LEGAUT	CCU et Comité Démolition	130,00 \$
275	10438	STUART WEBSTER	CCU et Comité Démolition	130,00 \$
277	10439	MARCHÉ FERME BEAULIEU	Nourriture Fête du Printemps	154,00 \$
278	10440	OM PLANTE INC	Kiosque Fêtes du Printemps	172,46 \$
279	10441	PROPANE RAINVILLE	Location annuel et remplissage	960,41 \$
				151 290,58 \$
202200221	Dépôt	EXP	Honoraires professionnels	7 781,51 \$
223	Dépôt	HTCK	Essence	427,73 \$
224	Dépôt	RIGDSC	Enfouissement, redevances et compost	2 821,52 \$
225	Dépôt	ENTREPRISES BRETON	Balayage de rues	7 375,88 \$
226	Dépôt	CAIN LAMARRE SENC	Services professionnels	1 577,30 \$
227	Dépôt	WASTE MANAGEMENT	Cueillettes de recyclage	3 992,58 \$
228	Dépôt	DENIS LECLERC	Comité Loisirs Culture	75,00 \$
237	Dépôt	EUROFINS	Analyse d'eau	761,16 \$
241	Dépôt	INFORMATIQUE ORFORD	Routeur station ch Bowen	344,32 \$
242	Dépôt	LAURENTIDE RE/SOURCES	Collecte RDD	131,29 \$
244	Dépôt	LOCATION COATICOOK	Balai mécanique	55,88 \$
246	Dépôt	MARCHÉ PATRY	Breuvage	128,30 \$
247	Dépôt	FAE PYROTECHNIE	Feux d'artifices Fête du Canada	6 323,63 \$
248	Dépôt	EXC. CHARLES GRENIER	Gravier	2 734,75 \$
250	Dépôt	MYRIAM FRÉCHETTE	Entretien paysager 2/4	3 091,68 \$
253	Dépôt	JPL ÉLECTRIQUE	Génératrice Domaine Hatley	6 166,11 \$
255	Dépôt	PEINTURE D LAROCHE	Peinture signalisation	649,99 \$
256	Dépôt	HUOT	Pièces station Domaine Hatley	210,88 \$
257	Dépôt	MARIO ST-PIERRE	Outils et déplacement	313,11 \$
258	Dépôt	MULTI ROUTES	Calcium	43 230,60 \$
259	Dépôt	ANDRÉ MARTEL	Repas atelier, publipostage et dépl.	558,66 \$
261	Dépôt	CANEVABEC	Contrat annuel	1 925,83 \$
263	Dépôt	CONST GOUDREAU	Nivelage	16 452,95 \$
264	Dépôt	RÉGIE INCENDIE EST	Quote-part 3/4	27 905,00 \$
265	Dépôt	VIVACO	Table, asphalte, roue à mesurer, etc.	994,54 \$
267	Dépôt	TERRAQUAVIE	Semences	235,70 \$
268	Dépôt	CHRISTIAN DUMAS	Ménage hôtel de ville	120,00 \$
270	Dépôt	LES PELOUSES SS	Entretien des pelouses	2 056,14 \$
272	Dépôt	WASTE MANAGEMENT	Cueillettes de recyclage	3 992,58 \$
276	Dépôt	VANESSA HOULE	Entretien centre communautaire	730,00 \$
				143 164,62 \$

Adopté à l'unanimité.

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 mai 2023

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 31 mai 2023.

12. DIVERS

12.1 Ajout

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen propose de profiter des subventions du gouvernement concernant l'adaptation aux changements climatiques pour modifier la crête du barrage en y ajoutant un ballon d'évacuation et en ajoutant une porte d'évacuation. La mairesse rappelle que le barrage est la responsabilité de la Régie du Parc et, qu'à ce titre, elle fera le suivi avec le C.A. de la Régie concernant la proposition du citoyen.

Le citoyen mentionne que l'eau du lac est exceptionnellement basse et que cela va faire augmenter la végétation dans le lac, nuire aux poissons et empêcher les riverains de sortir leur embarcation.

Selon les dires du citoyen, la responsabilité revient au gestionnaire du barrage qui a laissé les portes ouvertes pour les refermer seulement le 5 juin. Mme Daneau précise que la gestion du barrage se fait par le Canton-de-Hatley en collaboration et selon les demandes du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et que si cette décision a été prise, c'est sûrement pour protéger les poissons de la rivière, tout en cherchant à limiter les impacts sur le lac.

Selon la perception des citoyens présents le problème est la présence du MRNF dans le dossier qui ne connaît pas la réalité du lac Massawippi alors qu'eux la connaissent.

Un résident se plaint de l'état lamentable des terrains du 388, rue Tyler et du 34, rue des Cèdres où se trouvent toutes sortes de débris, ce qui nuit à la valeur des propriétés voisines. Mme Daneau mentionne que la municipalité est au courant de ces 2 dossiers et qu'un suivi régulier est fait mais que cela ne représente jamais des dossiers faciles à gérer.

Le citoyen se plaint aussi de la vitesse sur la rue des Cèdres, que dans sa perception, tout le monde roule trop rapidement. La mairesse précise que la vitesse a été abaissée de 50 km à 30 km dans le secteur de la Baie Bacon et dans le village de Hatley et que le Panneau d'Affichage de Vitesse Automatisé (PAVA) y a été installé afin de cumuler de l'information. Le directeur général mentionne que plus de 80% des gens ne dépassent pas 30 km et de ce fait, bien que certaines automobilistes dépassent la vitesse permise, cela ne représente pas un enjeu de sécurité pour la SQ. Le citoyen invite le directeur général à aller marcher avec lui dans le secteur plutôt que de se fier à des données recueillies sur une période d'une semaine, par un appareil, ce qui est plus réaliste selon lui.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par la conseillère Valérie Desmarais, il est 19h37.

Hélène Daneau
Mairesse

André Martel
Directeur général/greffier-trésorier